

**Colonel divisionnaire Guillaume FAVRE,**  
*membre du Comité international de la Croix-Rouge.*

**Présentation à la XVI<sup>e</sup> Conférence internationale  
de la Croix-Rouge du rapport général du Comité  
international de la Croix-Rouge.**

Monsieur le Président,  
Mesdames,  
Messieurs,

En vous présentant le rapport général du Comité international de la Croix-Rouge, je m'efforcerai de ne pas abuser de votre temps et de votre attention.

En effet, l'ordre du jour de la Commission générale est très chargé et je ne voudrais pas empiéter outre mesure sur le temps déjà très restreint réservé à la discussion des objets nombreux et importants qui vous seront soumis.

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler les événements se sont succédé avec une rapidité parfois déconcertante, des conflits armés ont éclaté coup sur coup dans quatre parties du monde, plaçant le Comité international de la Croix-Rouge en face de situations délicates, de graves problèmes et de décisions à prendre qui pouvaient être grosses de conséquences.

Les forces et les énergies du Comité international ont pendant cette période été mises à contribution, parfois jusqu'à leurs extrêmes limites et, malgré ces activités extraordinaires si l'on peut dire, le Comité international ne devait pas se laisser distraire de ses tâches normales et habituelles. Celles-ci font l'objet de la première partie du Rapport général, tandis que la seconde a trait aux interventions du Comité international dans les conflits armés.

## Colonel divisionnaire Guillaume Favre.

Parmi ses tâches ordinaires, il faut noter les mandats qui lui ont été confiés par la XV<sup>e</sup> Conférence et par celles qui l'ont précédée (chap. I). Le Comité international s'est efforcé notamment de les faire aboutir.

Il s'agit en premier lieu de *questions juridiques* (chap. IV) ; application, interprétation, revision de conventions existantes ou préparation de nouvelles conventions.

Il ne faut pas se dissimuler que dans ces divers domaines les progrès sont lents à réaliser. La procédure est longue, une documentation souvent considérable doit être rassemblée, de nombreuses instances doivent être consultées, des réponses demandées se font souvent attendre et parfois même n'arrivent pas. Enfin, lorsque ce long travail préparatoire a abouti à un projet de convention, la convocation d'une conférence diplomatique qui doit en discuter se heurte parfois à des difficultés dont le Comité international n'est pas responsable.

C'est le cas pour le projet de *Convention sur l'adaptation à la guerre aérienne des principes de la Convention de Genève*

et pour le *Projet de Convention concernant la condition et la protection des civils de nationalité ennemie*.

Le Comité international a fait tous ses efforts pour que ces deux projets, adoptés l'un par la XIV<sup>e</sup>, l'autre par la XV<sup>e</sup> Conférence puissent, avant la Conférence actuelle, passer devant une conférence diplomatique, qui était envisagée pour 1937 ; mais celle-ci n'a pas pu avoir lieu.

Trois rapports nouveaux sur des questions juridiques viennent s'ajouter à ces deux projets. Ils doivent être discutés par la Commission juridique, je me borne donc à les mentionner ici.

Le Comité international présente un *Projet de Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève* (doc. n<sup>o</sup> 2) qui, s'il est adopté

## Présentation du rapport général du Comité international de la Croix-Rouge.

par la XVI<sup>e</sup> Conférence, est prêt pour être discuté par une conférence diplomatique.

La question de la *Création de villes et localités sanitaires* n'a pas encore atteint un stade aussi avancé. Les travaux d'une Commission d'experts et les réponses de diverses Sociétés nationales à un questionnaire ont permis d'élaborer un « Projet d'articles pouvant servir de cadre à une convention » (doc. n° 15). Une seconde commission d'experts militaires et de juristes de droit international n'a malheureusement pas pu être convoquée avant la XVI<sup>e</sup> Conférence.

Des expériences récentes ont engagé le Comité international à présenter un rapport sur le *Rôle et l'action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile* (doc. n° 10). Il se termine par un projet de résolution destiné à préciser et à compléter la résolution de la Conférence internationale de Genève de 1921.

Enfin les études sur *l'interprétation, la revision et l'extension de la Convention de Genève de 1929* font l'objet d'un rapport à la présente Conférence (doc. n° 11).

\* \* \*

Avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le Comité international a continué à assurer le *Service central et permanent de l'Union internationale de secours*. (chap. V).

Des compétences nettement délimitées favorisent ce travail en commun, et, grâce aux ressources accrues dont l'Union a pu faire bénéficier les deux organismes de Croix-Rouge, le Service s'est développé.

L'activité de l'Union internationale de secours faisant l'objet d'un rapport conjoint de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge à la Conférence (doc. n° 20), il n'est pas nécessaire de s'étendre davantage sur ce chapitre.

## Colonel divisionnaire Guillaume Favre.

Il en est de même pour l'*Institut international d'études de matériel sanitaire*, anciennement *Commission de standardisation* (chap. VI) (doc. n° 18), qui, avec la collaboration fidèle d'éminents spécialistes, poursuit ses travaux sous sa nouvelle dénomination et avec un règlement modifié. Il suffira de noter que la question du local d'exposition pour ses nombreuses et intéressantes collections a trouvé enfin une solution tout à fait satisfaisante.

\* \* \*

Rappelons ici le *Service de recherches et de cas individuels* (chap. VII), qui s'occupe encore aujourd'hui de certaines épaves de la grande guerre en recherchant des disparus, en rétablissant des contacts entre les membres de familles dispersées, en transmettant des documents, en facilitant des rapatriements. Son activité s'avère encore comme très nécessaire, ainsi que le prouve le nombre de cas de toute espèce qu'il a encore à traiter.

C'est de ce service qu'est sorti le *Service des nouvelles aux familles en Espagne* (chap. XVII), dont le développement a rapidement dépassé toutes les prévisions, et sur lequel j'aurai à revenir en traitant de la deuxième partie du rapport général.

\* \* \*

Le sort des *détenus politiques* (chap. VIII) dans divers pays a fait l'objet des préoccupations du Comité international. En liaison avec les Sociétés nationales, il a été amené à intervenir dans cinq pays différents. Ces interventions sont souvent de nature délicate et ne se prêtent généralement pas à la publicité. Le but du Comité international est purement humanitaire et il est satisfait lorsqu'il a réussi à améliorer le sort de ceux dont il s'occupe et à rassurer ceux qui s'en inquiètent.

## Présentation du rapport général du Comité international de la Croix-Rouge.

\* \* \*

A la Conférence de Tokio, le Comité international présentait un rapport<sup>1</sup> sur la *Protection des populations civiles contre la guerre aérienne* et notamment sur le *Centre de documentation sur la guerre aéro-chimique* fonctionnant au siège du Comité.

A côté de l'exposé des motifs pour lesquels il n'avait pu accomplir les mandats techniques dont il avait été chargé, le Comité international laissait prévoir que, faute de recevoir les moyens financiers nécessaires à son maintien, il se verrait obligé de supprimer le Centre de documentation.

Cette prévision s'est malheureusement réalisée (chap. VII). Après avoir dû prélever sur son budget ordinaire une somme de 20.000,— francs suisses environ, soit à peu près le 50 % des frais du Centre, il s'est vu à son grand regret obligé de le supprimer à partir du 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

\* \* \*

Dans le même ordre d'idées, je ne ferai que mentionner en passant le chapitre XIV du Rapport général qui traite de la *situation financière* du Comité. Cette situation lui cause les plus graves soucis. Vous avez entendu le discours de M. Max Huber, et je m'en voudrais d'affaiblir son effet par des commentaires.

Les *relations du Comité international de la Croix-Rouge avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et avec les Sociétés nationales* sont traitées au chap. XIII.

Les rapports avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge sont toujours plus étroits et plus cordiaux, et de nombreuses occasions de travail en commun ne font que les resserrer.

---

<sup>1</sup> Document n° 14 de la Conférence de Tokio.

## Colonel divisionnaire Guillaume Favre.

Je tiens à mentionner ici tout spécialement l'empressement que la Ligue a mis à apporter son aide efficace au Comité lors de ses interventions dans les conflits armés.

Le Comité international a été douloureusement frappé des décès de deux présidents de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le juge Payne dont les participants à la Conférence de Tokio ont gardé un souvenir qui ne faisait pas prévoir sa fin prochaine et l'amiral Grayson. Le Comité international rend un hommage ému à la mémoire de ces deux belles figures de la Croix-Rouge internationale.

Le Comité international est heureux de saluer l'avènement à la présidence de la Ligue de l'éminente personnalité qu'est Monsieur Norman Davis.

Le Comité international a enregistré avec un profond regret la démission du colonel Draudt qui, depuis 1928, représentait la Ligue auprès du Comité international. Il a salué avec plaisir la désignation comme successeur du colonel Draudt de M. de Rougé dont l'influence ne pourra que resserrer les liens qui unissent les deux organismes et faciliter leur collaboration.

Le Comité international a, en outre, le plus grand désir d'établir avec les Sociétés nationales des relations toujours plus étroites et plus fréquentes. Il recherche toutes les occasions de créer des contacts personnels entre ses membres et les organes dirigeants de celles-ci, mais, en dehors des Conférences internationales, les circonstances ne lui permettent pas toujours de le faire dans la mesure où il le voudrait, surtout lorsqu'il s'agit de Sociétés dont le siège est éloigné de Genève. Le Comité international le regrette vivement, car il a la conviction qu'une union toujours plus étroite entre tous les organismes de la Croix-Rouge est une des conditions essentielles d'un travail fécond.

\* \* \*

## **Présentation du rapport général du Comité international de la Croix-Rouge.**

Depuis la Conférence de Tokio la liste des *Sociétés nationales reconnues* (chap. II.) s'est augmentée de deux unités : la Croix-Rouge du Nicaragua et la Croix-Rouge haïtienne ; en revanche, elle s'est diminuée d'une unité, la Croix-Rouge éthiopienne, qui a cessé son activité.

Six Sociétés sont en voie de formation ou en instance de reconnaissance.

Le Honduras, ayant rempli toutes les conditions, peut être admis sans délai.

Pour procéder à l'admission de la Birmanie, le Comité international attend seulement qu'une requête lui soit adressée.

Pour l'Afghanistan, certaines difficultés au sujet du signe, mentionnées dans le Rapport général, ont été éliminées depuis et les pourparlers semblent en bonne voie.

Pour l'Etat libre d'Irlande, le Mandchoukouo et les Philippines, certaines questions restent encore en suspens. Le Comité international espère qu'elles seront bientôt réglées et qu'il sera possible de procéder à l'admission de ces nouvelles Sociétés dans un avenir rapproché.

\* \* \*

Je suis arrivé au bout de mon exposé sur la première partie du Rapport général. Je n'ai pas la prétention d'avoir été complet, et sans doute ai-je laissé de côté des points importants, mais peut-être ai-je réussi à vous donner une idée de la multiplicité et de la diversité des tâches qui en temps ordinaire incombent au Comité international.

Mais depuis quatre ans, nous n'avons pas eu seulement nos travaux habituels.

La guerre sous diverses formes nous a imposé soudainement d'autres devoirs.

Nous avons eu à intervenir dans quatre conflits armés.

En abordant un tel sujet, il est difficile de ne pas faire

## **Colonel divisionnaire Guillaume Favre.**

un retour sur soi-même. On se souvient de moments d'angoisse que l'on a traversés, d'heures tragiques que l'on a vécues et surtout on ne peut s'empêcher de comparer l'immensité des misères à soulager avec la faiblesse des moyens dont on dispose et la petitesse des résultats que l'on peut obtenir.

Certes, des efforts considérables ont été faits par des Sociétés de Croix-Rouge, des Gouvernements, des organisations diverses qui ont aidé le Comité international ou ont envoyé leurs secours directement sur le théâtre des hostilités. Le Comité international leur en est profondément reconnaissant. Malheureusement, les guerres modernes, avec le développement incessant de la technique des armements, sont comparables à certaines catastrophes de la nature en face desquelles l'homme éprouve le sentiment écrasant de son impuissance.

Est-ce une raison pour se laisser décourager ? Bien au contraire. Plus la tâche est lourde, plus il faut multiplier les efforts et, remontant à ses origines, la Croix-Rouge doit se souvenir qu'elle a été instituée pour venir en aide aux victimes de la guerre.

L'évolution dans la conception des méthodes de la guerre moderne, le développement de la technique, la nature même des conflits actuels bien différents de ceux du passé, posent des problèmes sans cesse renouvelés, et les tâches qui s'imposent à la Croix-Rouge se multiplient et se diversifient.

Dans le Rapport complémentaire qui est entre vos mains, le Comité international a formulé quelques considérations générales, qui touchent à ces problèmes.

Le Rapport général dans sa deuxième partie contient l'historique détaillé des diverses interventions du Comité international dans le Chaco (chap. XV), l'Ethiopie (chap. XVI), l'Espagne (chap. XVII) et la Chine (chap. XVIII). Je rappelle en outre les nombreuses circulaires par lesquelles le Comité international a tenu



## **Présentation du rapport général du Comité international de la Croix-Rouge.**

à informer périodiquement les Sociétés nationales de la marche de son travail.

Il serait trop long de chercher à donner ici un résumé des événements. Je me bornerai donc à extraire certains points qui me paraissent d'un intérêt général.

En premier lieu, on peut relever les conditions très différentes dans lesquelles se sont déroulés les conflits.

Les circonstances locales telles que le caractère des pays et de leurs populations, la configuration et l'étendue des théâtres d'opérations, la plus ou moins grande efficacité des Sociétés nationales de Croix-Rouge de chaque parti, la nature même des conflits, d'autres facteurs encore ont obligé le Comité international et les Sociétés de Croix-Rouge à adapter leurs méthodes aux diverses situations, et leurs tâches respectives ont varié suivant les circonstances.

Dans le conflit éthiopien, par exemple, les Croix-Rouges britannique, finlandaise, néerlandaise, norvégienne, suédoise et le Croissant-Rouge égyptien ont envoyé des ambulances sur le théâtre de la guerre pour assister la Croix-Rouge éthiopienne de création récente.

Quelques membres de ces formations payèrent leur dévouement de leur vie, d'autres furent blessés, tous eurent à supporter fatigues et privations de toutes sortes, et, devant ces assises solennelles de la Croix-Rouge internationale, il n'est que juste de rendre hommage à leur esprit de sacrifice pour la cause de la Croix-Rouge.

Dans d'autres cas, notamment en Espagne, c'est au Comité international que les Sociétés nationales ont surtout fait parvenir leur aide matérielle et financière. Elles ont, en outre, usé de leur influence auprès de leurs Gouvernements et auprès d'organisations privées pour procurer à l'œuvre du Comité international des ressources supplémentaires.

Notre activité en Espagne s'est toujours exercée en accord avec les autorités et les Croix-Rouges de l'un et

## Colonel divisionnaire Guillaume Favre.

de l'autre côté. Sans ce double appui, notre œuvre eût été infiniment plus difficile, sinon impossible.

Dans le conflit d'Extrême-Orient, par contre, c'est à la Croix-Rouge chinoise que les Sociétés nationales ont fait parvenir directement la plus grande partie de leurs secours.

Toutes ces méthodes sont à recommander suivant les circonstances, et le Comité international se tient toujours à la disposition des Sociétés nationales, si elles lui en font la demande, pour les renseigner sur les besoins, pour coordonner les efforts et pour procéder à la répartition des secours.

Au sujet du matériel sanitaire envoyé en Espagne, je me permets d'attirer votre attention sur l'annexe concernant le *service des achats*. Cette documentation pourra fournir d'utiles indications sur les besoins des établissements sanitaires en temps de guerre.

Le Comité international ne considère cependant pas que sa tâche se limite à l'envoi et à la distribution des seuls secours matériels. Il doit agir encore dans d'autres domaines. Dans le conflit espagnol, en particulier, il a consacré une partie des ressources mises à sa disposition à l'entretien de ses délégations en Espagne et au renforcement de ses services à Genève.

C'est seulement grâce à ses délégués qu'il lui a été possible d'organiser le *service des nouvelles aux familles* et celui des *nouvelles de prisonniers*.

Qu'on se représente ce qu'est, pour des êtres séparés par la guerre civile, la possibilité de savoir enfin quelque chose de leurs parents qui sont pour eux comme des disparus. Toute correspondance serait impossible sans les petites cartes portant quelques mots seulement, mais des mots qui souvent remettent de la joie et de l'espoir dans les cœurs angoissés.

Plus de deux millions de messages ont été reçus par le Service des nouvelles aux familles, et depuis que le rapport complémentaire a été imprimé, il y a à peine

## Présentation du rapport général du Comité international de la Croix-Rouge.

quelques jours, le nombre des messages a augmenté encore de 130.000 environ. D'autre part, le Service des nouvelles de prisonniers, qu'avec beaucoup de peine nos délégués ont réussi à organiser et qui ne fonctionne que depuis peu, a déjà reçu environ 50.000 messages.

Grâce à leurs efforts persévérants et infatigables, les délégués du Comité international ont réussi à obtenir des autorisations de visiter les *camps de prisonniers* et les prisons et, après bien des déboires, ils voient maintenant des facilités de plus en plus grandes leur être accordées.

Malheureusement les besoins qu'ils sont à même de constater sont très grands. D'un côté on manque de nourriture, de l'autre on manque de couvertures et de vêtements. Au moment où les facilités accordées permettraient enfin une aide efficace et nécessaire, il est profondément regrettable que le manque d'argent empêche de la donner.

Je me permets de signaler très instamment ce point à l'attention de la XVI<sup>e</sup> Conférence.

C'est enfin la présence sur place de nos délégués, la connaissance des gens et des choses qu'ils ont été à même d'acquérir, qui ont permis au Comité international, avec la collaboration de la Croix-Rouge suisse, de procéder, dans des conditions difficiles et souvent périlleuses, à l'*évacuation*, il y a peu de mois, d'environ 2.500 femmes, enfants et vieillards de Madrid. Ces victimes innocentes de la guerre ont pu ainsi être arrachées aux privations et aux dangers et placées dans de meilleures conditions d'existence.

Les graves problèmes posés par la *guerre civile* ont été abordés dans les considérations générales du rapport complémentaire. Je ne fais donc que les mentionner.

Quant à la *protection des populations civiles* — ce problème qui actuellement obsède la conscience du monde —, le Comité international est pleinement conscient de toute son importance. Malheureusement, le

## Colonel divisionnaire Guillaume Favre.

problème est si vaste et si complexe que sa solution exigera probablement encore beaucoup de temps. En attendant, il faut peut-être procéder par étapes successives, en tenant compte des possibilités. Ce sujet est également traité dans le rapport complémentaire.

Enfin, je voudrais signaler ici les difficultés toujours plus grandes de la *protection des établissements et formations sanitaires* contre les moyens de guerre modernes. Ce problème est, lui aussi, trop vaste et trop complexe pour être traité dans un exposé sommaire ; mais il est du devoir du Comité international d'attirer l'attention de la Conférence sur le grave souci qu'il lui cause.

Peut-être la création de villes et de localités sanitaires serait-elle un acheminement vers une solution.

\* \* \*

Avant de terminer, je voudrais encore m'acquitter d'un devoir. Dans mon désir d'être bref, je n'ai pas pu, en passant en revue nos diverses activités, exprimer la reconnaissance du Comité international à tous ceux qui l'ont aidé et soutenu dans chacune de ses tâches. Ils sont nombreux : Sociétés nationales de Croix-Rouge, Gouvernements, organismes divers, personnalités qui, au cours de ces quatre dernières années, ont apporté leur concours au Comité international, sous des formes variées et multiples. Aide financière et matérielle, collaborations bénévoles, mise à disposition de compétences dans les domaines les plus divers, nous ont été généreusement octroyées. Le Comité international de la Croix-Rouge exprime sa reconnaissance à tous, il voit dans ces appuis venant de toutes les parties du monde un précieux encouragement à poursuivre fidèlement les tâches qu'il a entreprises et à envisager avec confiance les tâches nouvelles que l'avenir pourra lui proposer.